le cnam

DECISION N° 2026-85 AG
portant modification de la composition du comité d'habilitation HDR

L'administratrice générale du Cnam,

VU le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

VU l'article L612-7 du Code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 23 novembre 1988 modifié relatif à l'habilitation à diriger des recherches ;

VU l'arrêté du 21 décembre 1989 modifié relatif à la liste des établissements autorisés à délivrer, seuls, l'habilitation à diriger des recherches,

VU la décision n°17-53 AG en date du 15 novembre 2017 portant création du comité d'habilitation HDR,

DECIDE :

Article un : A compter du 1er septembre 2026, le comité d'habilitation HDR du Conservatoire national des arts et métiers est composé comme suit :

- Samira CHERFI, présidente du conseil scientifique
- Madina RIVAL, adjointe de l'administratrice générale chargée de la recherche et de l'innovation
- Pascal ROQUET, directeur de l'ED Abbé Grégoire
- Maité SYLLA, directrice adjointe de l'ED Sciences des métiers de l'ingénieur (SMI)
- Stephan BRIAUDEAU (ED SMI)
- Sylvie ALEMANNO (ED Abbé Grégoire)

Article deux : Les membres du comité d'habilitation sont nommés jusqu'à la fin de la mandature actuelle du conseil scientifique.

Fait à Paris, le 25/08/2026

L'administratrice générale,

B. Fauvarque-Cosson

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Le Conservatoire national des arts et métiers - 292 rue Saint-Martin - 75141 Paris Cedex 03
Tél 33 (0)1.40.27.27.82 - Fax 33 (0)1.40.27.27.19